

LES HONORAIRES DE VOTRE SAGE FEMME

Art. L.1111-3, R.1111-21 à R.1111-25, R.4127-341 du code de la santé publique

Claire de la Barbée
Sage femme Diplômée » d'Etat
 N°RPPS 1000099720 / N° Adéli 785009234



« Votre sage-femme pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre sage femme vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre sage femme peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure. »

	CODE	Tarif des honoraires
Consultation	C	23€
Consultation avec frottis cervico vaginal	C+½ (SF4.1)	28.74€
Pose de stérilet	SF 13.7	38.36€
Ablation de DIU	SF 22.4	62.72€
Pose implant	SF 5.1	14.9€
Ablation d'implant	SF 14.9	41.72€
Séance de préparation individuelle (1 ^{ère} séance – EPP)	SF 15	42€
Séance de préparation à l'accouchement (séances suivantes individuelles)	SF 12	33.60€
Séance de préparation à l'accouchement (séances suivantes jusqu'à 3 patientes)	SF 11.6	32.48€
Séance de préparation à l'accouchement (séances suivantes plus de 3 patientes)	SF 6	16.80€
Rééducation périnéo-sphinctérienne	SF 7	19.60€
Monito grossesse singleton	SF 12	33.60 €
Monito grossesse Gemellaire	SF 19	53.20 €
Séance suivi post natal	SP	18.55€
Acte infirmier	SFI	2.18

SF : 2.80€

Tarif en vigueur au 1^{er} Septembre 2013